

**Délibérations du Conseil municipal de Poëzat**  
**Séance du 6 octobre 2006**

- **Réhabilitation de l'assainissement individuel suite :**

Le questionnaire envoyé a reçu 29 réponses positives dont 26 avec de nombreuses interrogations.

Le Maire a contacté le bureau d'études SESAER le 5 octobre pour le prévenir du redémarrage du projet. Les réponses aux questionnaires seront envoyées à SESAER.

- **Réhabilitation de l'Assainissement individuel et Redémarrage du projet demande de subventions pour les études**

Alors que des informations nouvelles permettent d'envisager le redémarrage du projet de réhabilitation des assainissements individuels des habitations de la commune, le Conseil, à l'unanimité, décide de demander des subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'eau pour les travaux de maîtrise d'œuvre.

- **Affectation de la dotation du Conseil Général de 2 300 euros pour les communes défavorisées**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter la dotation de 2 300 euros aux communes défavorisées, sur les travaux de voirie.

- **Attribution d'une subvention exceptionnelle sur les travaux de l'église :**

Par l'intermédiaire de notre député, M. Yves SIMON, nous avons pu obtenir pour les travaux à l'église une subvention exceptionnelle.

- **Programme de travaux 2007 :**

Le Conseil envisage pour 2007 les travaux suivants : Pose de bordure de trottoirs dans la traversée du bourg - Fin de réfection de la voirie communale. Des devis seront demandés.

- **Bâtiment de l'Ancien Presbytère :**

Suite à une fuite d'eau, le locataire a demandé des travaux de chauffage et d'isolation. Des devis seront demandés pour le changement des portes et fenêtres et l'installation du chauffage.

- **3ème modification des statuts du SIEGA pour 2006 : Adhésion nouvelle des EPCI à fiscalité propre et redéfinition des compétences optionnelles confiées par la commune**

Une nouvelle réforme de ses statuts est engagée par le SIEGA, afin de permettre l'adhésion nouvelle des EPCI et de redéfinir certaines compétences.

Le Conseil, décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification statutaire approuvée par le comité syndical du SIEGA le 14/03/2006
- d'adhérer aux compétences optionnelles suivantes :
  1. Maîtrise d'ouvrage, gestion et entretien des installations d'éclairage public sur les domaines public et privé des communes et EPCI à fiscalité propre, à l'exception du pouvoir de police du Maire,
  2. Maîtrise d'ouvrage d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications,
- de transférer la perception de la RODP d'électricité au SIEGA

**Divers :**

- Prévoir un regard d'évacuation des eaux pluviales, rue des Jonchères
- Réserve d'incendie : malgré la clôture et les panneaux, des jeunes entrent pour pêcher, ouvrent le cadenas et le portail et ne le referment pas. Un panneau d'interdiction d'entrer sera installé.